



PRÉVENIR LES RISQUES

FORMATION COURTE - SÉCURITÉ



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : FORMATION INITIALE

OBJECTIFS

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Intervenir avec efficacité dans une situation d'accident
- Secourir une victime de manière appropriée

Cette formation SST initiale prépare le sauveteur secouriste du travail à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'entreprise.

Ces deux journées de formation permettent d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours.

PRÉREQUIS

Maîtriser le socle de connaissances de base

DATES ET LIEUX

CMA Schiltigheim : 12 et 13 avril 2018

CMA Mulhouse : 4 et 5 juin 2018

PUBLIC

Chef d'entreprise artisanale

Conjoint collaborateur

Associé

Salarié

Toute personne devant exercer la fonction de SST dans l'entreprise artisanale

TARIF

322 €

Se renseigner sur les possibilités de prise en charge auprès de nos conseillères en formation

DURÉE

2 jours : 14 heures

INTERVENANT

Formateur Consultant expert en Sécurité, habilité pour la formation initiale et continue des SST, ayant une grande connaissance des métiers de l'artisanat

CONTACTS

Conseillères en formation :

→ BAS-RHIN

Angélique DIEUAIDE

03 88 19 79 18

infofc67@cm-alsace.fr

→ HAUT-RHIN

Agnès LUSTENBERGER

03 89 20 84 55

infofc68@cm-alsace.fr





SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : FORMATION INITIALE



PRÉVENIR
LES RISQUES

PROGRAMME

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :

- notions de base en matière de prévention dans l'entreprise
- situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

2. Situer le cadre juridique de son intervention

3. Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention :

- repérer les situations dangereuses au travail et contribuer à les réduire

4. Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée :

- identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- définir les éléments, les transmettre et rendre compte des actions effectuées

5. Réaliser une protection adaptée :

- mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime et/ou son environnement
- supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime du danger

6. Examiner la victime avant/et pour mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

7. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise :

- définir les différents éléments du message d'alerte
- identifier qui alerter et dans quel ordre
- choisir, le cas échéant, la personne la plus apte pour déclencher l'alerte
- transmettre aux secours les éléments du message en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser l'arrivée des secours au plus près de la victime

8. Secourir la victime de manière appropriée :

- secourir une victime qui saigne abondamment
- secourir une victime qui s'étouffe
- secourir une victime qui se plaint d'un malaise
- secourir une victime qui se plaint d'une brûlure
- secourir une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- secourir une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- secourir une victime qui ne répond pas mais qui respire
- secourir une victime qui ne répond pas et ne respire pas

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel et essentiellement pratique, conforme au programme de l'INRS
Les explications sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes

ÉVALUATION

Un certificat de SST est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST

Validité de 24 mois.

Questionnaire de satisfaction en fin de stage